



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N°005 du 23 octobre 2025 (Gignac 34150)

Présents : Bernard BARRAL, Laure BERENGUER, Guy CASTELBOU, Patrice CHARLES, Célestin ELICES, Léa FABRE, Laure FERRIERES, Patricia GANIVENQ, Oznur LAVAUD, Séverine ROUGELIN, Nicolas TERME, Magali VESSIERE.

Présents en visio : Philippe GOUNEAUD (non votant), Nancy LOPES (pouvoir Oznur LAVAUD).

Excusés : Chloé ALIGNAN (pouvoir Patrice CHARLES), Eric DELEENS (pouvoir Patricia GANIVENQ), Lucie FABRE (pouvoir Léa FABRE), Jérémy HERNANDEZ (pouvoir Séverine ROUGELIN), Patrice OM, Camille PARISELLE (pouvoir Patrice CHARLES), Nicolas ROUX (pouvoir Patricia GANIVENQ).

Absents : Quentin GUILLERM, Philippe MARCHEGAY

La Présidente, Mme Patricia GANIVENQ, ouvre la séance à 19H10.

1/ Approbation des comptes 2024-2025

Le bilan comptable est joint en annexe.

Le trésorier de la Fédération, Bernard BARRAL présente le bilan comptable de la saison 2024 - 2025, qui présente un résultat déficitaire de 14 751 €.

Ce résultat s'explique par une perte de 30 386 € sur le fonctionnement de la fabrique. Le financement de l'imprimante (3613 €) amplifie les pertes de fonctionnement de la fabrique de Tambourins.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité (19 voix) ce bilan de la saison 2024 - 2025.

2/ Approbation budget prévisionnel 2025-2026

Le projet de budget est joint en annexe.

Le trésorier de la Fédération, Bernard BARRAL présente le projet de budget de la saison 2025 - 2026 qui s'élève à 218 750 €. Ce projet de budget est équilibré par l'apport de fonds propres à hauteur de 8600 €

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité (19 voix) ce projet de budget de la saison 2025 - 2026.

3/ Avancement du travail des commissions

A - Commission Juges et arbitres, Président Célestin Elices

Célestin Elices indique qu'il va se déplacer dans les départements de l'Oise et des Bouches du Rhône afin de faire passer un examen d'arbitre. Les dates ne sont pas encore définies.

Patrice Charles rappelle à Célestin Elices que l'examen dans l'Oise doit être organisé avant le championnat de France en salle.

La question de la prise en charge des frais de déplacements du Président de la commission est évoquée.

Etant donné que la Fédération n'a pas de budget pour prendre en charge ces déplacements, soit le Comité Départemental accueillant l'examen, les prend à sa charge, soit Célestin Elices renonce à ses frais pour en faire don à la Fédération. Il pourra les déduire de ses impôts.

Un examen sera également organisé dans l'Hérault au mois de Mars 2026.

B - Commission Communication et Promotion, Présidente Chloé Alignan

En l'absence de Chloé Alignan, Nicolas Terme indique que la commission a préparé une trame pour le Powerpoint de l'Assemblée Générale.

Chaque Président de Commission va recevoir cette trame afin de préparer les slides de son intervention de l'Assemblée Générale.

C - Commission France Tambourin, Présidente Patricia Ganivenq

Les membres du Comité Directeur reviennent sur le résultat de la fabrique qui a généré une perte de l'ordre de 30 000 €.

Bernard Barral indique que le projet de loi des finances prévoit d'abaisser le seuil de franchise de TVA à 37 500 €. Si c'est le cas au 01 janvier 2026, la fabrique devra facturer la TVA. Ce coût s'ajoutera au déficit de la fabrique si la Fédération décide de ne pas facturer la TVA aux clubs.

Patricia Ganivenq souhaite trouver des solutions afin de pouvoir atténuer ce déficit lors des prochaines années. Plusieurs pistes ont été évoquées lors de la dernière réunion du Bureau Directeur : augmentation du prix du matériel, augmentation du prix des licences.

Bernard Barral, le trésorier de la Fédération, avait été chargé par le Bureau Directeur de faire une simulation sur le sujet.

Il présente cette simulation avec une augmentation du prix des licences. Les différentes simulations présentées permettent un gain financier variant de 2668 € à 18 464 €.

Il indique également que pour améliorer sensiblement le résultat de la fabrique, il faudrait augmenter le prix des tambourins de 4 €.

Les membres du Comité Directeur souhaitent que ces simulations ainsi qu'une situation de la fabrique soient présentées aux clubs lors de l'Assemblée Générale.

Patricia Ganivenq est chargée de réunir très rapidement la commission France Tambourin afin d'évoquer le sujet et de préparer la présentation de ces simulations.

D Commission Organisation des Compétitions Nationales, Présidente Laure Bérenguer

Laure Bérenguer indique que la commission a sondé les clubs de Nationale masculine au sujet d'une proposition de modification des Championnats de Nationale 1 et 2.

Il y a eu très peu de réponses. Seulement les clubs de Cazouls-d'Hérault, Cournonsec, Florensac, Gignac et Notre Dame de Londres se sont prononcés. 11 clubs avaient été sollicités.

E - Commission Haut Niveau, Président Quentin Guillerm

En l'absence de Quentin Guillerm, Patricia Ganivenq fait un bilan des manifestations disputées et annonce celles à venir.

- **Coupe de l'amitié Italie - France 2025**

Elle s'est déroulée les 23 et 24 août dernier à Medole, en Italie.

Le déplacement en bus s'est bien passé et le comportement de l'ensemble de la délégation a été très satisfaisant.

Les résultats sportifs sont mitigés avec 8 défaites en 8 parties mais les équipes de France ont rencontré une opposition de haut niveau. La dernière rencontre de l'équipe de France des 18 ans garçons a été magnifique et les Français ont fait jeu égal avec les Italiens malgré la défaite.

- **Coupe d'Europe des clubs en salle 2025**

Elle se déroulera les 12, 13 et 14 décembre 2025 à Bruxelles, en Belgique.

Les équipes françaises qui disputeront cette compétition sont les suivantes :

Hommes : Paulhan, Florensac et Poussan

Femmes : Paulhan, Poussan et Notre Dame de Londres

- **Coupe du monde en salle 2026**

Elle se déroulera les 26, 27, 28 février et 01 mars 2026, à Rome, en Italie.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement seront à la charge des nations participantes.

Les italiens ont toutefois indiqué qu'ils allaient essayer de proposer des prix attractifs pour l'hébergement et la restauration.

La commission travaille actuellement sur la préparation de cette compétition et notamment sur la nomination de sélectionneurs.

- **Coupe d'Europe des clubs en extérieur 2026**

La Coupe d'Europe des clubs en extérieur se déroulera les 4 et 5 juillet 2026, en France.

La Fédération va envoyer un appel à candidature aux clubs pour son organisation.

Les clubs français qualifiés sont les suivants :
Hommes : Gignac et Cournonterral
Femmes : Notre Dame de Londres et Poussan

- **Coupe de l'amitié, France - Italie 2026**

La Coupe de l'amitié se déroulera en France, les 22 et 23 août 2026.
Un appel à candidature pour son organisation va être lancé.

Les membres du Comité Directeur souhaitent que la Fédération Française demande à la Fédération Italienne que cette manifestation soit avancée au début du mois de juillet à partir de l'année 2027.

- **Jeux Méditerranéens 2026**

Patricia Ganivenq indique que finalement le tambourin ne participera pas à cette manifestation.

F - Commission Formation, Présidente Lucie Fabre

En l'absence de Lucie Fabre, Patricia Ganivenq informe que la commission est en train de remanier la partie écrite du document de formation d'éducateur et que des formations seront proposées dans les prochaines semaines.

4/ Composition Commission Electorale

Patricia Ganivenq rappelle que Thierry Alignan et Marion Chiapello avaient démissionné il y a quelques semaines et que Patrick Bourniquel a démissionné récemment.

Suite à l'appel à candidature envoyé par la Fédération, trois personnes ont postulé pour intégrer cette commission : Julien CARMONA, Michael LOUBLIER et Abdelillah OUJARTI.

Ces trois candidats sont élus à l'unanimité (19 voix) et Julien Carmona est élu à l'unanimité (19 voix), Président de la commission.

5/Composition Commission de Discipline

Le Comité Directeur du 04 août 2025 a acté la dissolution de la commission de discipline.
Suite à cette décision, un appel à candidature a été envoyé et six personnes ont envoyé leur candidature.

Valérie BORRELL, Marion CHIAPELLO, Chrystèle FERNANDEZ, Valérie MOISSON, François-Xavier PIERRONNET et Julien ROUGELIN

Patricia Ganivenq informe que la candidature de Julien Rougelin ne peut pas être retenue car il a un lien contractuel avec un membre du Comité Directeur ce qui n'est pas conforme avec le règlement disciplinaire fédéral.

Sur la proposition de la Présidente de la FFJBT, le Comité Directeur décide (18 voix Pour et 1 abstention) d'élire les 5 autres candidats au sein de la commission de discipline puisque selon le règlement disciplinaire, la commission doit être composée de trois membres au moins.

De plus, sur la proposition de la Présidente de la FFJBT, les membres du Comité Directeur décident (18 voix Pour et 1 abstention), d'élire Valérie BORRELL à la présidence de la commission.

6/Propositions de modifications de Règlements Fédéraux

Patrice Charles présente les modifications aux règlements proposées par les commissions Règlement, Technique et Homologation des aires de jeux et Organisation des Compétitions Nationales

1 - Modification de l'article 18-8 du Règlement Sportif en Extérieur

Art 18-8 : Vigilance météorologique de niveau "ROUGE"

Le texte est disponible en Annexe 3.

Cette modification est approuvée à l'unanimité (19 voix) et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2025. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

2 - Modification de l'article 49-3 du Règlement Intérieur

Vol II - Art 49-3 : Coupe de France Masculine

Le texte est disponible en Annexe 3.

Cette modification est approuvée à l'unanimité (19 voix) et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2025. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

3 - Modification de l'article 11-1 du Règlement Sportif en Extérieur

Art 11-1 : Procédure de début de rencontre

Le texte est disponible en Annexe 3.

Cette modification est approuvée à l'unanimité (19 voix) et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2025. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

4 - Modification de l'article 21-4-4 du Règlement Sportif en Extérieur

Art 21-4-4 : les balles

Le texte est disponible en Annexe 3.

Cette modification est approuvée à l'unanimité (19 voix) et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2025. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

5 - Modification de l'article 8 du Règlement Sportif en Extérieur

Art 8-1 : les règles spécifiques pour les Poussins et les Benjamins

Le texte est disponible en Annexe 3.

Cette modification n'est pas approuvée (1 voix Pour, 12 voix Contre et 1 Abstention) et ne sera pas soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2025.

6 - Modification de la formule de championnat de France Masculin en extérieur

Le texte est disponible en Annexe 3.

Cette modification est approuvée à l'unanimité (19 voix) et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2025. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

7 - Suppression du tirage au sort de la trame du championnat de France en extérieur

Le texte est disponible en Annexe 3.

Cette modification est approuvée (18 voix pour, 1 abstention) et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2025. Si elle est adoptée, cette modification sera applicable dès son adoption.

7/PROJET TEST sur les rencontres de Hérault 2 Féminine en Extérieur

Le Comité Directeur décide à l'unanimité (19 voix) de lancer un projet TEST sur le championnat de Féminine Hérault 2.

Les balles utilisées lors des rencontres seront les balles de marque Gommalivre et de diamètre 65 mm
Les dimensions du terrain seront les suivantes : 60 mètres de long sur 18 à 20 mètres de large.

Cette modification est applicable pour la saison en extérieur 2026.

8/Informations diverses

● Contrats d'Assurances

Patricia Ganivenq informe le Comité Directeur que lors de la dernière réunion du Bureau Directeur, les membres présents ont acté le changement d'assureur.

Bernard Barral et Patricia Ganivenq ont rencontré Groupama qui a fait une proposition intéressante avec un gain financier annuel de 4000€ environ pour les mêmes garanties.

La Fédération a obtenu la résiliation du contrat actuel avec Allianz à partir du 01 octobre 2025

● Reprise du club de Montarnaud

Le club de Montarnaud reprend ses activités après plusieurs années de mise en sommeil.

Le Président du club est Jean-Jacques Delacroix

● Demande du club d'Argentat d'annulation d'une sanction financière :

Patricia Ganivenq rappelle que le club d'Argentat a été sanctionné lors du championnat de France en salle 2025. Ses sanctions sont les suivantes :

- amende de 500 €
- disqualification du championnat de France en salle 2025
- interdiction de participer au championnat de France en salle 2026

Le Président du club, Philippe Marchegay, soutenu par le Comité départemental de Corrèze dont il est également le Président, a fait la demande d'annulation de sanction financière en raison de difficultés financières.

Les membres du Comité Directeur débattent sur le sujet et rappellent qu'ils ont appliqué le règlement comme cela a été fait pour tous les clubs.

En conséquence, les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité (19 voix) de maintenir la sanction financière.

● demande du club de Cazouls d'Hérault

Le club de Cazouls d'Hérault demande que les amendes infligées à leurs joueurs soient annulées du fait de la dissolution de la commission de discipline les ayant prises.

Les membres du Comité Directeur débattent sur le sujet et décident (15 voix Pour le maintien, 1 voix Contre le maintien et 2 abstentions) de maintenir les sanctions financières prononcées par la commission de discipline qui était légitime au moment des décisions.

Célestin Elices, licencié au sein du club de Cazouls d'Hérault, n'a pas voté.

● Demande de maintien du club de Pignan en série Ligue

Patricia Ganivenq indique que le club de Pignan, dernier du championnat de Ligue 2025, a demandé le maintien de son équipe en série Ligue estimant que ses joueurs avaient été perturbés par les décisions des commissions de discipline et d'appel à l'encontre d'un de leurs licenciés.

Les membres du Comité Directeur débattent sur le sujet et décident (18 voix Pour et 1 voix Contre) de respecter la logique sportive et le classement sportif de la série Ligue. Le club de Pignan est rétrogradé en série Départementale 1.

- **Demande d'agrément de tournoi**

Le club des Pennes Mirabeau demande l'agrément pour son 29ème Tournoi International en extérieur, du 25/09/26 au 27/09/2026.

Les membres du Comité Directeur décident d'agrèer ce tournoi sous le numéro 202605.

- **Tirage au sort de la trame du Championnat de France en salle 2025-2026**

Patrice Charles indique que ce tirage au sort ne peut pas être réalisé ce jour car tous les comités départementaux n'ont pas encore envoyé leurs engagements pour cette compétition. Il sera fait ultérieurement lors d'un Bureau Directeur ou de l'Assemblée Générale.

Léa Fabre indique que plusieurs clubs ont demandé que les tirages au sort puissent être réalisés en présence des clubs ou bien en faisant un direct sur les réseaux sociaux.

Le Comité Directeur décide d'étudier cette possibilité pour les prochains tirages au sort.

9/Questions diverses

- **Questions clubs de La Penne sur Huveaune**

Le club de la Penne sur Huveaune a demandé des explications à la Fédération sur l'affiliation complémentaire que paient les clubs des Bouches du Rhône au Comité Départemental des Bouches du Rhône.

Nancy Lopes, présente en visio, indique que cette cotisation est conforme au règlement intérieur du Comité Départemental. Ce règlement a été voté en 2017 avant l'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante.

Elle indique que le Comité Départemental, en échange de cette cotisation, aide les clubs lorsqu'ils organisent des événements (tournois, plateaux de championnat) et que les clubs concernés sont largement gagnants.

Les membres du Comité Directeur prennent acte de ces explications.

Patrice CHARLES
Secrétaire Général



Patricia GANIVENQ
Présidente FFJBT



Document transmis à :

- tous les présidents de Ligues Régionales, Comités Départementaux et Clubs.
- tous les membres du Comité Directeur.